

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONVENTION AUTORISANT LA SOCIETE LISA  
PRODUCTION A EFFECTUER UNE CAPTATION  
AUDIOVISUELLE DANS LES LOCAUX  
DE LA MEDIATHEQUE L'ALPHA**

DIRECTION PROXIMITE - Médiathèque  
N° 2021-D- 73

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,

VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

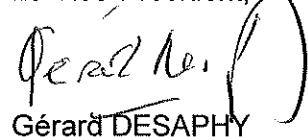
**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée la convention autorisant la société LISA PRODUCTION à effectuer une captation audiovisuelle dans les locaux de la Médiathèque l'Alpha pour la réalisation d'une émission.

**Article 2** : La convention prévoit notamment que le tournage se déroulera le vendredi 19 mars de 8h30 à 18h00. De plus, un accès sur le parvis sous la terrasse CREER sera créé afin de permettre au car régie de se stationner de 8h30 à 18h30.

**Article 3** : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **31 MARS 2021**

P/Le Président,  
Le Vice-Président,

  
Gérard DESAPHY